



PRESENTATION DE LA SECTION YOGA
du CLLL COLOMIERS
saison 2021-2022



Nous sommes une section du **Club Loisirs Léo Lagrange**.

- A ce titre notre gestion est associative, la section fonctionne donc grâce à l'action des bénévoles constituant le bureau (président, secrétaire, trésorier et membres permanents) élu par l'assemblée générale.

- Tout adhérent devient membre de l'association.

Les membres de l'association forment l'**assemblée générale**, qui est l'organe de **délibération**. Nous sommes tenus de maintenir propre nos locaux de pratique gracieusement mis à notre disposition par la mairie de Colomiers.

Actuellement un membre du bureau assure le balayage avant chaque cours du soir.

ADHESION au CLLL (Club Loisirs Léo Lagrange) : Pour être adhérent de la section Yoga, toute personne doit souscrire à la licence sportive CLLL délivrée par la Fédération Léo Lagrange et être à jour de sa cotisation.

- 19 € pour les Columérins

- 27 € pour les non Columérins

- 6 € de plus par adhérent supplémentaire du foyer (quelque soit la provenance : Colomiers ou extérieur).

ADHESION à la Section YOGA :

Les séances de YOGA sont ouvertes à tout public à partir de 14 ans.

Jour	Professeur	Horaire	Lieu
lundi	Françoise MAUXION	de 18h30 à 20h	Petit gymnase Jean Jaurès
mardi	Cécile ROGER	de 19h00 à 20h30	Petit gymnase Jean Jaurès
mercredi	Anne-Marie BATMALE	de 18h30 à 20h	Petit gymnase Jean Jaurès
jeudi	Denis FAICK	de 18h30 à 20h	Petit gymnase Jean Jaurès
vendredi	Françoise MAUXION	de 10h30 à 12h	Maison des associations MJ Marty salle karaté

TARIFS SECTION YOGA :

	Columérins		Non Columérins	
	1 cours	2 cours	1 cours	2 cours
Individuel	160€	250€	180€	290€
Couple	320€	500€	360€	580€

Le tarif couple ne sera appliqué que si les deux personnes du couple s'inscrivent à un même nombre de cours hebdomadaire. Dans le cas contraire, le tarif individuel sera appliqué.

Les chèques vacances ou les chèques sports sont acceptés par le club Léo Lagrange.

CHOIX PARMIS LES 5 COURS PROPOSÉS :

Vous devez à l'inscription préciser les jours de votre choix et les respecter.

Aucun changement de cours ne sera possible sans accord préalable du bureau.

Une fiche de présence est à compléter au début de chaque séance.

COURS D'ESSAI :

Un seul cours d'essai est proposé aux futurs adhérents.

Se présenter le jour du cours au membre du bureau présent jusqu'à fin septembre.

Les inscriptions en cours d'année seront acceptables s'il y a de la place (pour mutation dans la région ou suite à une reprise d'activités sportives à la suite d'une interruption pour cause de santé). **Les débutants en YOGA ne seront pas acceptés en cours d'année.**

Prendre un tapis de sol, un coussin pour les postures assises et un plaid pour la relaxation.

QUELQUES DATES A RETENIR :

- **Reprise des cours le lundi 13 septembre 2021** ; arrêt des cours le vendredi 17 décembre 2021 -

Reprise des cours le lundi 3 janvier 2022 ; arrêt des cours le jeudi 30 juin 2022

Le dossier d'inscription doit obligatoirement comprendre :

- la fiche d'inscription à la section Yoga ;
- le bulletin d'adhésion au CLLL ;
- le certificat médical OBLIGATOIRE pour tout adhérent ;
- 1 photo d'identité pour les nouveaux adhérents ;
- 1 chèque d'adhésion au CLLL + le ou les chèques d'adhésion à la section yoga

Vous ne pourrez participer au cours qu'après nous avoir fourni votre dossier complet.

L'adhésion est annuelle.

Les remboursements ne seront possibles que pour des raisons professionnelles ou médicales avec justificatif.

Contact : yoga31sectionc3l@gmail.com